

VILLE DU CHAMBON-FEUGEROLLES

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2016

COMPTE-RENDU

Le 15 mars 2016, à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune du Chambon-Feugerolles, s'est réuni salle du conseil municipal de l'Hôtel-de-Ville, après avoir été dûment convoqué dans les délais légaux le 9 mars 2016.

Membres présents :

M. BARNIER, maire,
M. BOUTHÉON, Mme ROVERA, Mme BONJOUR, M. ROCHETTE, adjoints,
M. COLLARD, M. GAWEL, M. OLIVIER, M. PINEL, Mme DAVID, M. GEYSSANT, Mme BAURE, Mme BASTIDE, Mme BRUYÈRE, Mme AIVALIOTIS, Mme CHAMPAGNAT, Mme RÉTIF, M. AKCAYIR, Mme DI DOMENICO, Mme MEUNIER, Mme ALVES DE OLIVEIRA, M. MAISONNIAL, M. MELOUX, M. GAGNAIRE, M. DUCHER, Mme JUST, Mme ROURE, conseillers municipaux.

Membres absents ayant donné pouvoir :

Mme JACQUEMONT à M. PINEL
M. BOURGIN à M. ROCHETTE
Mme MESSAOUDI à M. BARNIER
M. VACHER à Mme BONJOUR
M. BAGELLI à Mme ROURE

Membre absent :

M. FARA (jusqu'à la question n° 1)

Président de séance : M. BARNIER

Secrétaire élu pour la séance : M. MELOUX

Il est procédé à l'appel nominal et à l'approbation du relevé de décisions de la séance du 26 janvier 2016 (unanimité – 27 votes Pour majorité municipale – 3 votes contre liste « Réussir ensemble le Chambon » - 2 abstentions liste "le Chambon gagnant").

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite examinées.

1 – Marché de fourniture et livraison de denrées alimentaires – Lancement de la consultation

Les marchés à bons de commande de fourniture et livraison de denrées alimentaires arrivant à échéance le 30 juin 2016, il convient de procéder au lancement d'une nouvelle consultation sous forme d'appel d'offres ouvert à compter du 1^{er} juillet 2016 pour une période initiale d'un an.

Les marchés pourront être renouvelés annuellement par tacite reconduction trois fois. L'estimation maximale des marchés pour une année s'élève à 400 000 € HT. Le conseil municipal

autorise monsieur le Maire à lancer une consultation par voie d'appel d'offres ouvert et à signer les marchés découlant de cette procédure. (unanimité)

En réponse à monsieur DUCHER qui souhaite savoir si le marché comprend une clause favorisant la proximité pour la provenance des denrées, monsieur le maire indique qu'environ 20% des produits seront d'origine biologique et de production locale.

2 – Réhabilitation de la piscine municipale de l'Ondaine – Attribution du marché négocié de maîtrise d'oeuvre

Suite à la délibération du conseil municipal en date du 31 mars 2015 par laquelle le conseil municipal a décidé le lancement d'un marché de maîtrise d'oeuvre sous forme de procédure négociée pour la réhabilitation de la piscine municipale de l'Ondaine, un appel à candidatures a été lancé pour la sélection des candidats. Cinq candidatures ont été retenues par le jury du 22 octobre 2015 désigné à cet effet : Xanadu Architectes et Urbanistes, Arcos Architecture, Coste Architecture, Kéo Ingénierie et Octant Architecture).

Dans le cadre de la deuxième phase de la consultation, une négociation a été entreprise le 4 février 2016 par le pouvoir adjudicateur. A l'issue de celle-ci, la commission d'appels d'offres, assistée de personnes qualifiées ayant voie consultative, a auditionné les cinq candidats sur leurs intentions et a décidé de retenir le groupement Octant Architecture.

Le conseil municipal décide d'autoriser monsieur le maire à signer le marché de maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation de la piscine avec le groupement Octant Architecture. (unanimité – 28 votes Pour majorité municipale – 2 votes Pour liste « le Chambon gagnant » - 3 abstentions liste « Réussir ensemble le Chambon »)

Monsieur GAGNAIRE interpelle monsieur le maire sur la contradiction entre le montant des travaux figurant dans le projet de délibération et celui annoncé dans la presse.

Monsieur ROCHETTE rappelle que le montant inscrit dans le projet de délibération est un montant estimé de travaux « hors taxes » contrairement au montant indiqué dans la presse qui est « TTC »

Monsieur DUCHER souhaiterait savoir si, à terme, ce type d'équipement relèvera de SEMET.

Monsieur le maire précise que c'est son souhait mais que ce n'est pas envisagé pour le moment. Il rappelle qu'il tente aujourd'hui d'obtenir le maximum de financements extérieurs.

3 – Personnel communal – Modification du tableau des effectifs

Afin de tenir compte de la réussite au concours de rédacteur principal de 2eme classe d'un agent, le conseil municipal adopte une modification du tableau des effectifs du personnel communal comme suit, à compter du 1^{er} mars 2016 :

	Ancienne situation	Nouvelle situation
REDACTEUR	6	5
REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	0	1

(unanimité)

4 – Pôle culture intercommunal – Retrait de la commune d'Unieux – Avis du conseil municipal

Par délibération du 30 novembre 2015, la commune d'Unieux a fait valoir sa volonté de se retirer de la compétence « culture » du syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Ondaine qui regroupe les communes du Chambon-Feugerolles, Fraisses, Unieux, Saint-Paul-en-Cornillon, Roche-la-Molière, Planfoy et Firminy. Le Comité syndical du SIVO a approuvé ce retrait lors sa séance du 9 février 2016.

Afin que ce retrait devienne effectif, les organes délibérants des collectivités membres du syndicat, doivent émettre un avis.

Le conseil municipal émet un avis favorable à retrait de la commune d'Unieux du « pôle culture » du Syndicat Intercommunal de la vallée de l'Ondaine. (unanimité – 28 votes Pour majorité municipale – 3 abstentions liste « Réussir ensemble le Chambon » - 2 abstentions liste « le Chambon gagnant »)

Monsieur DUCHER précise que son groupe s'oppose au retrait de la commune d'Unieux du pôle culture du SIVO. Néanmoins, il précise que la volonté de la commune d'Unieux de sortir de cette compétence doit être respectée. Dans ces conditions, les membres de son groupe s'abstiennent sur ce vote.

Monsieur le maire rappelle le bilan très positif du travail réalisé dans le cadre de cette compétence. Afin de ne pas pénaliser les unieutaires du retrait de leur commune de la compétence culture, il a été décidé de leur appliquer la même tarification.

5 – Subventions exceptionnelles allouées aux associations

Suite aux propositions émises par la commission des subventions, lors de sa réunion du 3 mars 2016, le conseil municipal décide d'allouer les subventions exceptionnelles suivantes :

- 300 € aux Arts martiaux de l'Ondaine à titre de participation aux frais d'organisation d'un stage de préparation physique et mentale pendant les vacances de fin d'année 2015,

- 300 € aux jeunes Sapeurs-Pompiers section Ondaine / Haut-Forez à titre de participation aux frais d'acquisition de tenues vestimentaires. (unanimité)

6 – Subventions annuelles – Année 2016

Suite aux propositions faites par la commission des subventions, lors de sa réunion du 3 mars 2016, le conseil municipal décide d'allouer les subventions annuelles suivantes :

IMPUTATION : 65-6574-025 Service 410 « Subventions aux associations non classées par ailleurs »

DÉSIGNATION DU BÉNÉFICIAIRE	2016
Union locale des Syndicats C.F.D.T.	645
Union locale des Syndicats C.G.T.	1 557
Confédération Française de l'Encadrement C.G.C.Ondaine	93
Union locale Force ouvrière	393
Union nationale des syndicats autonomes	138
Union Locale des délégués départementaux de l'Education Nationale	213
Société d'Histoire du Chambon-Feugerolles	800
Fédération nationale des anciens combattants d'Algérie	235
Amicale des marins et anciens marins combattants	230
Jardins ouvriers de la Varenne *	91
Consommation Logement et Cadre de vie	218
Groupement Philatélique de l'Ondaine	76
Association des femmes élues de la Loire	80
Comité Départemental de la Prévention Routière	75
TOTAL	4 844

IMPUTATION : 65-6574-312 Service 410
« Subventions aux associations oeuvrant dans le domaine artistique »

DÉSIGNATION DU BÉNÉFICIAIRE	2016
Union des Accordéonistes de la Vallée de l'Ondaine	700
Association Culturelle Polonaise	100
<i>TOTAL</i>	<i>800</i>

IMPUTATION : 65-6574-511 Service 410
« Subventions aux associations fournissant des services de soins et secours »

DÉSIGNATION DU BÉNÉFICIAIRE	2016
Association pour le don de sang bénévole	150
la Croix-Rouge Française	130
Centre de Soins	2 668
Aide à la recherche médicale Ondaine et environs	400
Vie Libre	150
Association Brins de Soleil	230
Association des Paralysés de France *	170
Association Transverse	250
<i>TOTAL</i>	<i>4 148</i>

IMPUTATION : 65-6574-61 Service 410
« Subventions aux associations œuvrant en direction des personnes âgées »

DÉSIGNATION DU BÉNÉFICIAIRE	2016
Hospitalité du Diocèse de Saint-Etienne	360
Association Départementale d'Aide Familiale à Domicile	110
Office de garde à domicile Firminy et environs	150
<i>TOTAL</i>	<i>620</i>

IMPUTATION : 65-6574-523 Service 410
« Subventions aux associations œuvrant en faveur des personnes en difficulté »

DÉSIGNATION DU BÉNÉFICIAIRE	2016
A.D.A.P.E.I.	1 330
S.O.S. Amitié France	80
Fédération Nationale des Accidentés du Travail et Handicapés	190
Banque Alimentaire de la Loire	100
SOS violences conjugales 42	75
<i>TOTAL</i>	<i>1 775</i>

**IMPUTATION : 65-6574-40 Service 410
« Subventions aux associations sportives »**

DÉSIGNATION DU BÉNÉFICIAIRE	2016
Association sportive Collège Massenet-Fourneyon *	212
Association sportive Ecole Saint-Joseph	212
Association sportive LP Adrien Testud	212
Amicale des pêcheurs à la ligne du Chambon-Feugerolles et environs	310
Société de Chasse communale de Cotatay	450
Réveil Chambonnaire (Foyer)	860
Amicale des anciens parachutistes de l'Ondaine *	80
Associations adhérentes à l'Office Municipal des Sports (y compris la part des subventions aux associations liées par un Contrat d'Objectifs)	29 000
TOTAL	31 336

* association n'ayant pas retourné à ce jour le dossier de demande de subvention (la subvention est votée et sera versée sous réserve de sa transmission)

TOTAL GÉNÉRAL : 43 523 €

(majorité – 28 votes Pour majorité municipale – 2 votes Pour liste « Le Chambon gagnant » - 3 votes Contre liste « Réussir ensemble le Chambon »)

Monsieur DUCHER « ne trouve pas normal » que seule la subvention de l'OMS soit augmentée. Il ajoute que l'enveloppe globale des subventions annuelles se trouve diminuée puisque certaines associations, à leur demande, ne bénéficient plus de ces subventions.

Monsieur ROCHETTE indique que la position de la commune de proposer une stabilité du montant des subventions annuelles est comparable à celle de nombreuses communes. Ainsi, les résultats d'une enquête nationale réalisée par l'ANDES révèlent que 26% des communes interrogées baissent leur subvention, seulement 3 % les augmentent et que près de 70 % les maintiennent. Il rappelle par ailleurs qu'aux subventions annuelles s'ajoute l'aide logistique très importante apportée par les services municipaux aux associations qui bénéficient en plus, d'équipements de qualité.

7 – Mission locale jeunes Ondaine / Haut-Pilat – Contribution financière de la commune

Les communes relevant du périmètre d'intervention de la Mission Locale Jeunes Ondaine/Haut-Pilat participent à son fonctionnement en versant une contribution financière annuelle. Dans ce cadre, le conseil municipal décide d'allouer une contribution de 12 920 € pour l'année 2016. (unanimité)

En réponse à monsieur GAGNAIRE qui s'interroge sur la situation financière de la Mission Locale, madame ALVES DE OLIVEIRA indique que la section de l'Ondaine se « porte bien »

Monsieur le maire rappelle que la diminution des financements de la Région ces dernières années n'est pas sans conséquence sur le fonctionnement des Missions Locales.

8 – Pass'loisirs 2016 – Convention avec la Boxe Française Savate Ondaine - Approbation

Dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif Pass'loisirs 2016, une action partenariale a été mise en place avec l'Association Boxe Française Savate Ondaine afin de proposer aux enfants une initiation à la pratique de la discipline sportive dispensée par cette association.

Le conseil municipal arrête le montant de la subvention correspondante, à savoir, une somme forfaitaire de 46 € par séance de 2 heures. Une aide à l'achat de matériel spécifique pour le déroulement des activités pourra également être versée. (unanimité)

9 – Allocations pour noces d'or, palissandre et platine

Le conseil municipal décide d'accorder :

- une allocation communale de 150 € pour noces d'or à :

- M. et Mme Gérard VALLENET, mariés le 5 mars 1966 au Chambon-Feugerolles,
- M. et Mme Lucien MALLET, mariés le 19 mars 1966 au Chambon-Feugerolles,
- M. et Mme Marcel STORI, mariés le 26 mars 1966 à la Ricamarie,

- une allocation communale de 380 € pour noces de palissandre à :

- M. et Mme Antoine GUICHARD, mariés le 27 janvier 1951 au Chambon-Feugerolles,

- une allocation communale de 380 € pour noces de platine à :

- M. et Mme Maurice CHAPUIS, mariés le 2 février 1946 au Chambon-Feugerolles.
- (unanimité)

10 – Convention de mise à disposition de services entre la commune et le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l’Ondaine – Approbation de l’avenant n° 6

Le conseil municipal approuve et autorise monsieur le Maire à signer l’avenant n° 5 à la convention conclue avec le Syndicat intercommunal de la vallée de l’Ondaine, fixant les modalités de mise à disposition du service communication de la ville au profit du pôle culture du syndicat, dans le cadre de l’opération intercommunale « Cœur de saison ».

L’avenant proposé ne modifie pas le fond du partenariat, seul l’article 4 concernant les modalités financières de la mise à disposition est modifié : la mise à disposition du service communication à hauteur de 110 heures maximum est maintenue et il est inclus dans le remboursement les fournitures nécessaires à la réalisation des supports de communication pour la saison culturelle 2015/2016. (unanimité)

11 – Organisation du festival «Les oreilles en pointe » 2016 – Convention avec le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l’Ondaine - Approbation

Le conseil municipal décide de reconduire le festival «Les oreilles en pointe » mis en place en 2003 et pilotée par le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l’Ondaine. Le conseil municipal autorise monsieur le Maire à signer la convention correspondante définissant le cadre juridique des engagements réciproques et fixant la participation financière de la commune à 25 000 €. (unanimité)

12 – Chambon fleuri – Participation de la commune au concours départemental et régional 2016 – Organisation du concours communal - 2016

Le conseil municipal approuve l’inscription de la commune au concours des villes et villages fleuris pour le maintien de la 3^{ème} fleur dans sa catégorie. (majorité – 28 votes Pour majorité municipale – 3 votes Contre liste « Réussir ensemble le Chambon » - 2 votes Contre liste « Le Chambon gagnant »)

Le conseil municipal décide d’organiser au niveau local le concours « maisons fleuries ». La participation de la commune aux frais d’organisation et de récompense des participants est fixée à 2 800 €. (unanimité)

13 – Convention locale d’utilisation de l’abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

Afin de permettre aux organismes HLM de continuer à bénéficier d’un abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) pour leur patrimoine situé en Quartier Politique de la Ville (QPV), la loi de finances 2015 a prévu le maintien de cet abattement jusqu’en 2020 dans les 1 500 quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Monsieur le maire est autorisé à signer la convention à conclure avec l’OPH de l’Ondaine, l’Etat et Saint-Etienne métropole, dans le cadre de l’utilisation de l’abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. (unanimité)

Monsieur DUCHER souhaite savoir comment ont été choisies les actions mises en place au niveau communal.

Monsieur FARA indique qu'elles ont été définies en lien avec les axes prioritaires de la politique de la ville.

Madame JUST profite de l'examen de cette question pour interroger la municipalité sur la mise en place du conseil citoyen.

Monsieur ROCHETTE précise que ce projet est en cours et que le conseil citoyen sera, à la demande de l'Etat, mis en place d'ici fin juin.

14 – Adhésion à l'Association des Archivistes Français - Approbation

Le conseil municipal approuve l'adhésion de la commune à l'Association des Archivistes Français et autorise monsieur le maire à mandater le règlement de la cotisation annuelle qui s'élève à 100 €. (unanimité)

15 – Commission communale d'accessibilité – Rapport annuel 2015 - Approbation

Le conseil municipal prend acte du rapport de la Commission communale d'accessibilité pour l'année 2015. Ce document retrace les actions réalisées et en cours ainsi que les dépenses engagées par la commune pour améliorer l'accessibilité.

Question posée par les élus de la liste « Réussir ensemble le Chambon »
--

- Le chômage des jeunes est important au Chambon, la délinquance est malheureusement aussi présente, que fait la municipalité pour la jeunesse chambonnaise ?

Monique ROVERA précise les différents axes de la politique municipale en faveur des jeunes.

La commune développe de multiples actions dans le domaine de la gestion urbaine de proximité et de la tranquillité publique au travers d'un référent « cadre de vie et tranquillité publique » qui a pour principale mission d'améliorer le cadre de vie des habitants et de garantir la tranquillité publique au sein des bâtiments et de l'espace public en lien avec les services municipaux et les bailleurs sociaux notamment.

La commune œuvre également dans le domaine de l'insertion et de l'emploi. Un agent municipal est chargé de l'insertion-emploi. 70 personnes ont été accompagnées entre octobre et novembre 2015 dont 12 dans le cadre d'un chantier éducatif. Financé par la commune et le Conseil Départemental, ce dispositif a pour but de favoriser l'insertion des jeunes en difficulté.

Les actions menées dans le domaine de l'éducation et de la parentalité témoignent également de l'importance que la commune accorde aux jeunes chambonnais. Un référent « éducation et parentalité » travaille en lien avec les partenaires institutionnels dans le domaine de l'éducation. La commune a également mis en place depuis plusieurs années, un accompagnement individuel des enfants et des jeunes au travers du PRE. Dans le cadre de ce dispositif, 92 enfants ont été suivis en 2015.

La réussite de ces actions nécessite que la politique municipale en faveur de la jeunesse soit cohérente sur l'ensemble des thématiques touchant à l'enfant et au jeune. C'est la raison pour laquelle, afin de favoriser cette prise en charge globale, la transversalité dans l'organisation du service enfance jeunesse a été renforcée.

Enfin, toutes ces actions se combinent avec une offre multiple en direction des jeunes proposée par les différentes structures d'animations municipales toujours dans un objectif pédagogique et éducatif (Centre de loisirs municipal, espace jeunesse, animations de proximité).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.
